



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

METHYL ETHYL CETONE (MEK)

Version 1.3

Date d'impression 03.03.2026

Date de révision 03.02.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : METHYL ETHYL CETONE (MEK)
Nom de la substance : butanone
No.-Index : 606-002-00-3
No.-CAS : 78-93-3
No.-CE : 201-159-0
No. enr. REACH EU : 01-2119457290-43-xxxx

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés.

Utilisations déconseillées : Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été identifiée

Remarques : Avant de se référer aux scénarios d'exposition annexés à cette Fiche de Données de Sécurité, veuillez vérifier le grade du produit acheté : les scénarios d'exposition présentés ne sont pas associés à tous les grades produit.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité



Mon-Droguiste.Com
39 Bis Rue Du Moulin Rouge
10150 Charmont Sous Barbuise
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05
Email : contact@mon-droguiste.com
Web : www.mon-droguiste.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Numéro d'urgence de sécurité BRENNTAG SA
Disponible 7j/7 et 24h/24
0800 07 42 28 appel depuis la France
+33 800 07 42 28 (international)

Accès aux centres anti-poisons de France
(serveur ORFILA de l'INRS)
Disponible 7j/7 et 24h/24



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

METHYL ETHYL CETONE (MEK)

Informations limitées aux intoxications
01 45 42 59 59 appel depuis la France
+33 1 45 42 59 59 (international)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008			
Classe de danger	Catégorie de danger	Organes cibles	Mentions de danger
Liquides inflammables	Catégorie 2	---	H225
Irritation oculaire	Catégorie 2	---	H319
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 3	Système nerveux central	H336

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Effets néfastes les plus importants

Santé humaine : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.

Dangers physico-chimiques : Se référer à la section 9/10 pour les informations physicochimiques.

Effets potentiels sur l'environnement : Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Symboles de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

Prévention : P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

METHYL ETHYL CETONE (MEK)

		chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
	P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
	P261	Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
	P280	Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
Intervention	: P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ Se doucher.
	P370 + P378	En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Etiquetage supplémentaire:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- butanone

2.3. Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

|| Informations écologiques: Aucune information disponible sur les propriétés de perturbation endocrinienne pour l'environnement.

|| Informations toxicologiques: Aucune information disponible sur les propriétés de perturbation endocrinienne pour la santé humaine.

|| Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent être plus lourdes que l'air et peuvent se déplacer sdéplacer sur le sol jusqu'à une source d'inflammation éloignée et provoquer un retour de flamme. Liquide inflammable statiquement chargeable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nature chimique : Substance

	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)
--	---



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

METHYL ETHYL CETONE (MEK)

Composants dangereux		Concentration [%]	Classe de danger / Catégorie de danger	Mentions de danger
butanone				
No.-Index	: 606-002-00-3	>= 90 - <= 100	Flam. Liq.2	H225
No.-CAS	: 78-93-3		Eye Irrit.2	H319
No.-CE	: 201-159-0		STOT SE3	H336
No. enr.	: 01-2119457290-43-xxxx			
REACH EU				EUH066

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	: Eloigner du lieu d'exposition, coucher. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Consulter un médecin en cas d'indisposition.
En cas d'inhalation	: Transférer la personne à l'air frais. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. En cas de perte de conscience tourner la personne sur le côté. Consulter un médecin après toute exposition importante.
En cas de contact avec la peau	: Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux	: Rincer immédiatement par l'abondance de l'eau, aussi sous les paupières, pendant au moins 5 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste. Si possible, consulter les urgences ophtalmiques.
En cas d'ingestion	: Se rincer la bouche à l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne PAS faire vomir. Si une personne vomit et est couchée sur le dos, la tourner sur le côté. Appeler immédiatement un médecin.
Protection des secouristes	: Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	: L'inhalation des vapeurs à des concentrations élevées peut provoquer des symptômes tels que maux de tête, vertiges, fatigue, nausées et vomissements. Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.
Effets	: Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

METHYL ETHYL CETONE (MEK)

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Liquide et vapeurs très inflammables. Les vapeurs peuvent être invisibles et plus lourdes que l'air, et se propager sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. La distance de retour de flamme peut être considérable.
Produits de combustion dangereux : Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un équipement de protection individuel.
Conseils supplémentaires : Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Utiliser un équipement de protection individuelle. Tenir à distance les personnes non protégées. Veiller à une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. En cas d'infiltration dans les sols prévenir les autorités.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006**

METHYL ETHYL CETONE (MEK)

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.
Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.
Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Conserver le récipient bien fermé. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.

Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver dans un endroit avec un sol résistant aux solvants.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Les vapeurs peuvent être invisibles et plus lourdes que l'air, et se propager sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser uniquement dans un endroit équipé d'une installation antidéflagrante.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Éviter une exposition directe au soleil. Conserver dans un endroit bien ventilé.

Précautions pour le stockage en commun : Incompatible avec les agents oxydants. Ne pas stocker ensemble avec des produits oxydants et auto-inflammables. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

METHYL ETHYL CETONE (MEK)

Matériaux d'emballage appropriés : Acier au carbone, Acier inoxydable, polyester, Teflon, Caoutchouc butyle.

Matériaux d'emballage inappropriés : Éthylène-propylène-diène monomère (EPDM), Polyacronitrile, Polypropylène, polystyrène, Alcool polyvinylique, PVC, Caoutchouc naturel

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composant:	butanone	No.-CAS 78-93-3
------------	----------	-----------------

Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

DDSE (dose dérivée sans effet)

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau : 1161 mg/kg p.c./jour

DDSE (dose dérivée sans effet)

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation : 600 mg/m3

DDSE (dose dérivée sans effet)

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau : 412 mg/kg p.c./jour

DDSE (dose dérivée sans effet)

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation : 106 mg/m3

DDSE (dose dérivée sans effet)

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Ingestion : 31 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC)

Eau douce : 55,8 mg/l

Eau de mer : 55,8 mg/l

Libérations intermittentes : 55,8 mg/l

STP : 709 mg/l

Sédiment : 284,7 mg/kg poids sec (p.s.)

Sol : 22,5 mg/kg



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

METHYL ETHYL CETONE (MEK)

|| Empoisonnement secondaire : 1000 mg/kg aliment

Autres valeurs limites d'exposition professionnelle

|| Valeurs limites d'exposition indicatives selon les directives 91/322/EEC, 2000/39/EC, 2006/15/EC, 2009/161/EU, Limite d'exposition pondérée dans le temps (TWA):
200 ppm, 600 mg/m³
Indicatif

|| Valeurs limites d'exposition indicatives selon les directives 91/322/EEC, 2000/39/EC, 2006/15/EC, 2009/161/EU, Seuil limite d'exposition à court terme (STEL)
300 ppm, 900 mg/m³
Indicatif

|| France. Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP), Valeur Moyenne d'Exposition (VME)
200 ppm, 600 mg/m³
Limite d'exposition professionnelle contraignante (VRC)

|| France. Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP), Désignation de la peau:
Peut être absorbé à travers la peau.

|| France. Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP), Valeur Limite d'Exposition à Court Terme (VLCT):
300 ppm, 900 mg/m³, (15 minutes)
Limite d'exposition professionnelle contraignante (VRC)

Indices d'exposition biologique

|| France. Indicateurs d'exposition biologiques (IBE) (Institut National de Recherches et Sécurité) (INRS, ND 2065), MEK, Urine
2 mg/l, Durée d'échantillonnage : fin du service

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Conseils : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
En cas de formation d'aérosol ou de brume, utiliser une protection respiratoire appropriée.
Protection respiratoire conforme à EN 141.
Type de filtre recommandé : A

Protection des mains



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

METHYL ETHYL CETONE (MEK)

Conseils : Gants de protection conformes à EN 374.
Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.

Matériel : Caoutchouc butyle.
Délai de rupture : ≥ 1 h
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Protection des yeux

Conseils : Lunettes de sécurité à protection intégrale (EN166)

Protection de la peau et du corps

Conseils : Vêtement de protection résistant aux solvants

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. En cas d'infiltration dans les sols prévenir les autorités.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme : liquide
Etat physique : liquide
Couleur : incolore
Odeur : piquante
Seuil olfactif : Donnée non disponible

Point/intervalle de fusion : -86 °C

Point/intervalle d'ébullition : 78 - 81 °C
Méthode: ASTM D1078

Inflammabilité (solide, gaz) : Le produit est un liquide, voir section 9.2.
Remarques: Liquide et vapeurs très inflammables.

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : 11,5 %(V)

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : 1 %(V)



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

METHYL ETHYL CETONE (MEK)

Point d'éclair	: -6 °C	L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.
Température d'auto-inflammation	: 404 °C	Donnée de la littérature
Température de décomposition	: Donnée non disponible	
Température de décomposition auto-accélérée (TDAA)	: Donnée non disponible	
pH	: Donnée non disponible	
Viscosité		
Viscosité, dynamique	: 0,42 mPa.s (20 °C)	
Viscosité, cinématique	: 0,51 mm ² /s (20 °C)	Méthode: ASTM D 7042
Temps d'écoulement	: Donnée non disponible	
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	: soluble	
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible	
Taux de dissolution	: Donnée non disponible	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: log Pow: 0,3	Donnée de la littérature
Stabilité de la dispersion	: Donnée non disponible	
Pression de vapeur	: 10,4 kPa (20 °C)	
Densité relative	: 0,805 - 0,807	
Densité	: 0,804 - 0,807 g/cm ³ (20 °C)	
Masse volumique apparente	: Donnée non disponible	
Densité de vapeur relative	: 1,15 (20 °C)	
Caractéristiques de la particule		
Donnée non disponible		

9.2 Autres informations

Explosifs	: Le produit n'est pas explosif La formation des mélanges explosifs d'air et vapeur est possible.
Propriétés comburantes	: Non comburant
 Inflammabilité (liquides)	: Substances liquide combustible.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

METHYL ETHYL CETONE (MEK)



Remarques: Liquide et vapeurs très inflammables.

Taux d'évaporation : 7,7
(Acétate de butyle = 1)

Poids moléculaire : 72 g/mol

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Conseils : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Conseils : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Peut former des peroxydes explosifs. La formation des mélanges explosifs d'air et vapeur est possible.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.
Décomposition thermique : Donnée non disponible

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants forts, Acides forts, Aluminium

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : En cas d'incendie: Oxydes de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Composant:	butanone	No.-CAS 78-93-3
Toxicité aiguë		
Oral(e)		
DL50	:	> 2193 mg/kg (Rat) (OCDE ligne directrice 423)
Inhalation		
CL50	:	34 mg/l (Rat; 4 h)



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

METHYL ETHYL CETONE (MEK)

Dermale

DL50 : > 5000 mg/kg (Lapin) (OCDE ligne directrice 402)

Irritation

Peau

Résultat : Pas d'irritation de la peau (Lapin; 4 h) (OCDE ligne directrice 404)
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Yeux

Résultat : Irritation des yeux (Lapin) (OCDE ligne directrice 405)

Sensibilisation

Résultat : non sensibilisant(e) (Test de Buehler; Dermale; Cochon d'Inde)
(OCDE ligne directrice 406)

Effets CMR

Propriétés CMR

Cancérogénicité : Aucun effet carcinogène démontré.
Mutagénicité : Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes
Les tests in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes
Tératogénicité : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur le
développement du fœtus.
Toxicité pour la reproduction : Ne doit pas altérer la fertilité.
Références croisées

Génotoxicité in vitro

Résultat : négatif (Hépatocytes de rat) (OCDE ligne directrice 473)
négatif (Cellules de lymphome de souris) (OCDE ligne directrice 476)
négatif (Salmonella typhimurium) (OCDE ligne directrice 471)

Génotoxicité in vivo

Résultat : négatif (Souris, mâle et femelle) (OCDE ligne directrice 474)

Tératogénicité

NOAEC : 1.002 ppm



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

METHYL ETHYL CETONE (MEK)

Développement

(Rat)(18 jr; 7 heures / jour)(OCDE ligne directrice 414)Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

LOAEC

: 3.000 ppm

Développement

(Rat)(18 jr; 7 heures / jour)(OCDE ligne directrice 414)Perte de poids

Toxicité pour un organe cible spécifique

Exposition unique

Remarques : Organes cibles: Système nerveux centralPeut provoquer somnolence ou vertiges.

Exposition répétée

Remarques : Pas d'effets significatifs ou de dangers critiques connus.

Autres propriétés toxiques

Toxicité à dose répétée

NOAEC

: 5041 ppm

(Rat, mâle et femelle)(Inhalation; vapeur; 4 mois; 6 heures/jour)
(OCDE ligne directrice 413); On n'a observé aucun effet secondaire néfaste pendant les tests sur la toxicité à dose répétée

Danger par aspiration

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration,

Information supplémentaire

Expérience de l'exposition humaine : L'inhalation des vapeurs à des concentrations élevées peut provoquer des symptômes tels que maux de tête, vertiges, fatigue, nausées et vomissements.
Une exposition chronique peut provoquer une dermatite.,

11.2. Informations sur les autres dangers

Données pour le produit

Propriétés perturbant le système endocrinien

II Evaluation : Aucune information disponible sur les propriétés de perturbation endocrinienne pour la santé humaine.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

METHYL ETHYL CETONE (MEK)

Composant:	butanone	No.-CAS 78-93-3
-------------------	-----------------	------------------------

Propriétés perturbant le système endocrinien

Evaluation	:	Aucune information disponible sur les propriétés de perturbation endocrinienne pour la santé humaine.
-------------------	---	---

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Composant:	butanone	No.-CAS 78-93-3
-------------------	-----------------	------------------------

Toxicité aiguë

Poisson

CL50	:	2.993 mg/l (Pimephales promelas; 96 h) (Essai en statique; OCDE ligne directrice 203)
------	---	---

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50	:	308 mg/l (Daphnia magna; 48 h) (Essai en statique; OCDE Ligne directrice 202)
------	---	---

algue

CE50	:	1972 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes); 72 h) (Essai en statique; Point final: Taux de croissance; OCDE Ligne directrice 201)
------	---	---

Bactérie

CE0	:	1150 mg/l (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida); 16 h) (Essai en statique; DIN 38412)
-----	---	---

12.2. Persistance et dégradabilité

Données pour le produit

Persistance et dégradabilité

Persistance

Résultat	:	Le produit est insoluble et flotte sur l'eau. Le produit s'évapore facilement de la surface de l'eau.
----------	---	--



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

METHYL ETHYL CETONE (MEK)

Résultat :

Composant:	butanone	No.-CAS 78-93-3
-------------------	-----------------	------------------------

Persistence et dégradabilité

Persistence

Résultat : Transformation due à l'hydrolyse ne devrait pas être significative.
Transformation due à la photolyse ne devrait pas être significative.

Biodégradabilité

Résultat : 98 % (Durée d'exposition: 28 jr)(OCDE ligne directrice 301D)Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant:	butanone	No.-CAS 78-93-3
-------------------	-----------------	------------------------

Bioaccumulation

Résultat : log Kow 0,3 (40 °C)
: Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Composant:	butanone	No.-CAS 78-93-3
-------------------	-----------------	------------------------

Mobilité

Eau : Devrait rester dans l'eau ou migrer vers le sol., Le produit est partiellement soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Données pour le produit

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Composant:	butanone	No.-CAS 78-93-3
-------------------	-----------------	------------------------

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT)., Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

METHYL ETHYL CETONE (MEK)

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Données pour le produit

Potentiel de perturbation endocrinienne : Aucune information disponible sur les propriétés de perturbation endocrinienne pour l'environnement.

Composant: butanone No.-CAS 78-93-3

Potentiel de perturbation endocrinienne : Aucune information disponible sur les propriétés de perturbation endocrinienne pour l'environnement.

12.7. Autres effets néfastes

Composant: butanone No.-CAS 78-93-3

Information écologique supplémentaire

Résultat : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Contacter les services d'élimination de déchets. Ce produit doit être éliminé ou valorisé conformément à la directive 2008/98/CE relative aux déchets, telle que modifiée en dernier lieu.
- Emballages contaminés : Les emballages contaminés, entièrement vidés de leur contenu, peuvent être recyclés après un nettoyage approprié. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau. Risque d'explosion.
- Numéro européen d'élimination des déchets : Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait l'utilisateur permet cette attribution.
Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

1193

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

METHYL ETHYL CETONE (MEK)

ADR : ÉTHYLMÉTHYLCÉTONE
RID : ÉTHYLMÉTHYLCÉTONE
IMDG : ETHYL METHYL KETONE
IATA_C : ETHYL METHYL KETONE
IATA_P : ETHYL METHYL KETONE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe	: 3
(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger; Code de restriction en tunnels)	3; F1; 33; (D/E)
RID-Classe	: 3
(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger)	3; F1; 33
IMDG-Classe	: 3
(Étiquettes; No EMS)	3; F-E, S-D
IATA_C-Classe	: 3
(Étiquettes)	3
IATA_P-Classe	: 3
(Étiquettes)	3

14.4. Groupe d'emballage

ADR : II
RID : II
IMDG : II
IATA_C : II
IATA_P : II

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement selon l'ADR : non
Dangereux pour l'environnement selon RID : non
Polluant marin selon le code IMDG : non
Dangereux pour l'environnement selon le règlement IATA : non
Dangereux pour l'environnement selon le règlement IATA : non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

METHYL ETHYL CETONE (MEK)

Données pour le produit

Nomenclature des installations classées (ICPE) - Directive Seveso III : 4331 Liquide inflammable de catégorie 2 ou 3

Composant:	butanone	No.-CAS 78-93-3
------------	----------	-----------------

EU. Regulation EC No. 689/2008 : ; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.

Règlement (CE) 273/2004, précurseurs de drogues, Catégorie : Les substances réglementées du code de la nomenclature combinée (NC): , 2914 12 00; Substance classifié, dans la nomenclature combinée

EU. REACH, Annexe XVII, Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux. : Point n°: , 3; Listé

Point n°: , 40; Listé
Point n°: , 75; Listé

Directive EU. 2012/18/EU (SEVESO III) Annexe I : Exigences palier inférieur: 50 tonnes; Partie 1: Catégories de substances dangereuses; P5b : Liquides inflammables ; une partie de la Catégorie 2 ou 3, L'information fournie est valide si le produit est stocké en dessous du point d'ébullition et à pression de 1013hPa.
Exigences du palier supérieur: 200 tonnes; Partie 1: Catégories de substances dangereuses; P5b : Liquides inflammables ; une partie de la Catégorie 2 ou 3, L'information fournie est valide si le produit est stocké en dessous du point d'ébullition et à pression de 1013hPa.

France. INRS, tableaux des maladies professionnelles : Table : A; Listé



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

METHYL ETHYL CETONE (MEK)

France. INRS, Maladies : Table : 84; Listé
Professionnelles, Table of
Work-Related Illnesses

État actuel de notification

butanone:

Source réglementaire	Notification	Numéro de notification
AICS	OUI	
DSL	OUI	
EINECS	OUI	201-159-0
ENCS (JP)	OUI	(2)-542
IECSC	OUI	
INSQ	OUI	
ISHL (JP)	OUI	(2)-542
KECI (KR)	OUI	97-1-81
KECI (KR)	OUI	KE-24094
NZIOC	OUI	HSR001190
ONT INV	OUI	
PICCS (PH)	OUI	
TCSI	OUI	
TH INV	OUI	2914.12
TH INV	OUI	55-1-06236
TSCA	OUI	
VN INV	OUI	

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

II

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Texte intégral des notes visées à l'article 3.

Abréviations et acronymes

AU AIICL	Australie. Liste de la Loi sur les produits chimiques industriels (AIIC)
FBC	facteur de bioconcentration
DBO	demande biochimique en oxygène
CAS	Chemical Abstracts Service
CLP	classification, étiquetage et emballage



*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006*

METHYL ETHYL CETONE (MEK)

CMR	cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
DCO	demande chimique en oxygène
DNEL	dose dérivée sans effet
DSL	Canada. Loi sur la protection de l'environnement, Liste intérieure des substances
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	liste européenne des substances chimiques notifiées
ENCS (JP)	Japon. Liste des lois Kashin-Hou
SGH	système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
IECSC	Chine. Inventaire des substances chimiques existantes
INSQ	Mexique. Inventaire national des substances chimiques
ISHL (JP)	Japon. Inventaire de la sécurité et de la santé au travail
KECI (KR)	Corée. Inventaire des produits chimiques existants
CL50	concentration létale médiane
LOAEC	concentration minimale avec effet nocif observé
LOAEL	dose minimale avec effet nocif observé
LOEL	dose minimale avec effet observé
NDSL	Canada. Loi sur la protection de l'environnement. Liste extérieure des substances
NLP	ne figure plus sur la liste des polymères
NOAEC	concentration sans effet nocif observé
NOAEL	dose sans effet nocif observé
NOEC	concentration sans effet observé
NOEL	dose sans effet observé
NZIOC	Nouvelle-Zélande. Inventaire des produits chimiques
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
LEP	limite d'exposition professionnelle
ONT INV	Canada. Liste d'inventaire de l'Ontario
PBT	persistant, bioaccumulable et toxique
PHARM (JP)	Japon. Liste des pharmacopées
PICCS (PH)	Philippines. Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques
PNEC	concentration prédite sans effet
N° REACH Autor.	REACH - Numéro d'autorisation
N° REACH ConsDemAutor.	REACH - Numéro de consultation sur des demandes d'autorisation
N° UK REACH Autor.	UK REACH - Numéro d'autorisation
N° UK REACH ConsDemAutor.	UK REACH - Numéro de consultation sur des demandes d'autorisation
UK REACH-Reg.No	UK REACH Registration Number
STOT	toxicité spécifique pour certains organes cibles



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

METHYL ETHYL CETONE (MEK)

SPM	Microparticules de polymère synthétique
SVHC	substance extrêmement préoccupante
TCSI	Taiwan. Inventaire des produits chimiques existants
TH INV	Thaïlande. Inventaire des produits chimiques existants de la FDA

Information supplémentaire

Les principales références bibliographiques et sources de données	:	Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.
Méthodes utilisées pour la classification	:	La classification des dangers pour la santé humaine, physique ou chimique et les dangers environnementaux sont dérivés de la combinaison de méthodes de calcul et si possible de données de test.
Informations de formation	:	Les travailleurs doivent être formés régulièrement à la manipulation sûre des produits basé sur les informations fournies dans la Fiche de Données de Sécurité et les conditions locales de la zone de travail. Les réglementations nationales pour la formation des travailleurs à la manipulation de produits dangereux doivent être également respectées.
Autres informations	:	Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

|| Indique la section remise à jour.